

**Communauté de Communes  
du Terrassonnais en Périgord  
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics  
58 Ave Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil vingt, le 9 juillet**, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

**Date de convocation : 4 juillet 2020**

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents et représentés	58
Votants :	58
Pour :	58
Contre :	0
Abstention :	0

**PRÉSENTS :**

**Titulaires** : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Lionel ARMAGHANIAN, Gérard MERCIER donne pouvoir à Laurent MONTEIL, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORSE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU,, Pierre DELMON donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE donne pouvoir à Caroline VIEIRA, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

**Suppléant** : Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT.

**SECRÉTAIRE** : Mme Josiane LEVISKI

**OBJET : Désignation des délégués au Syndicat Mixte SCOT Périgord Noir**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président explique que selon les statuts la représentation des membres est fixée au prorata de leur population totale légale.

Pour les communautés de communes dont la population légale est comprise entre 20 001 et 24 000 habitants, 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants doivent être élus.

AR PREFECTURE

024-200041150-20200709-DE2020068-DE  
Regu le 13/07/2020

**Le conseil communautaire DESIGNE** les délégués communautaires suivants comme représentants de la communauté de communes au conseil syndical du Syndicat Mixte SCOT Périgord Noir :

<b>titulaires</b>	<b>suppléants</b>
Jean BOUSQUET	Jean-Yves VERGNE
Dominique BOUSQUET	Jean-Louis PUJOLS
Francine BOURRA	Jean-Marie CHANQUOI
Bertrand CAGNIART	Stéphane ROUDIER
Daniel BARIL	Jean-Pierre VERDIER

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 10/07/2020

Le Président,  
Dominique BOUSQUET.

AR PREFECTURE

024-200041150-20200709-DE2020068-DE  
Regu le 13/07/2020